

Image not found or type unknown



Copropriété immobilière par indivision

Par **saffray**, le **04/01/2008** à **13:49**

Bonjour,rrrnJe suis propriétaire à 50 % (en copropriété), d'un terrain constructible de 12000 m2, avec mon cousin et ma cousine. Nous prévoyons de mettre en place un lotissement. Que faut-il faire sur le plan fiscal ?